

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

juillet 2019

RAPPORT DU JURY

***Recrutement par concours des
administrateurs des affaires maritimes
Session 2019***

Rédacteur

Pierre-Yves ANDRIEU, président du jury

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES	5
2.1 - Impressions générales.....	5
2.2 - Impressions par sujets et épreuves.....	6
2.2.1 - Épreuves de droit public et d'administration.....	6
2.2.1.1 - Épreuve de droit public concours 4.1 (La séparation des pouvoirs en droit français) :	6
2.2.1.2 - Épreuve d'administration concours 4.2 (Le préfet) :	7
2.2.2 - Épreuves de droit privé	7
2.2.2.1 - Épreuve de droit privé concours 4.1 (Existe-t-il un principe général du fait d'autrui ?) :	7
2.2.3 - Épreuves de « culture générale »	7
2.2.3.1 - Épreuve de culture générale concours 4.1 (Une société peut-elle faire l'économie d'une réflexion sur l'égalité ?)...	7
2.2.3.2 - Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (Liberté d'expression et démocratie) :	7
2.2.4 - Épreuve de sciences économiques	8
2.2.4.1 - Épreuve de sciences économiques concours 4.1 (Comment gérer les ressources communes ou biens communs ?).....	8
2.2.5 - Épreuve de note sur dossier (note de synthèse).....	9
2.2.5.1 - Concours AAM de l'article 6-1 / 2019	9
2.2.5.2 - Concours AAM de l'article 4-1 / 2019	10
2.2.5.3 - Concours AAM de l'article 4-2 / 2019	12
2.2.6 - Épreuve de sciences et techniques	12
2.2.7 - Anglais	13
3 - LES ÉPREUVES ORALES	13
3.1 - Oral d'option	13
3.1.1 - Économie	13
3.1.2 - Droit public	13
3.1.3 - Administration.....	14
3.1.4 - Option technique	14
3.2 - Anglais	14
3.3 - Entretien avec le jury	14
3.3.1 - Concours 4.1.....	15
3.3.2 - Concours 4.2.....	15
3.3.3 - Concours 6.1.....	15
4 - STATISTIQUES.....	17

Rapport général du président du jury

Pierre-Yves ANDRIEU, Inspecteur Général des Affaires Maritimes

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 4-1

CONCOURS ARTICLE 4-2

CONCOURS ARTICLE 6-1

SESSION 2019

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le concours 2019 de recrutement d'administrateurs des affaires maritimes s'est déroulé du 9 au 12 avril 2019 (épreuves écrites), le 21 juin (épreuves sportives) et du 24 juin au 3 juillet 2019 (épreuves orales).

Le concours était ouvert au titre de trois voies de recrutement :

- Article 4-1 : 6 postes ouverts, selon l'arrêté du 28 février 2019,
- Article 4-2 : 1 poste ouvert, selon l'arrêté du 28 février 2019,
- Article 6-1 : 4 postes ouverts, selon l'arrêté du 28 février 2019.

Le jury avait été préalablement composé selon les arrêtés du 9 avril 2019.

2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES

2.1 - Impressions générales

L'année 2019 a vu un niveau formel général des écrits très honorable, sauf dans le concours de l'article 4.2. Le niveau est généralement satisfaisant, qu'il s'agisse de l'orthographe, de la syntaxe, de la grammaire ou de la ponctuation : les candidats savent énoncer et exprimer leur pensée dans une langue globalement très correcte. Le plus souvent, les copies les mieux écrites sont aussi sur le fond les meilleures. L'inverse se vérifie également.

Parfois, en droit public comme en culture générale, les copies révèlent une aptitude des candidats à traiter d'un contenant ou d'une structure plus que d'un contenu. D'assez nombreuses connaissances révèlent des révisions reposant sur des ouvrages un peu anciens ou négligeant tout simplement les problématiques les plus contemporaines autour des sujets.

2.2 - Impressions par sujets et épreuves

2.2.1 - Épreuves de droit public et d'administration

2.2.1.1 - Épreuve de droit public concours 4.1 (La séparation des pouvoirs en droit français) :

Le sujet de droit public sur la séparation des pouvoirs en droit français a donné lieu à de nombreuses copies « standardisées » sur fond de connaissances légèrement surannées, sans que les enjeux contemporains, vraiment actuels, d'un tel sujet aient le plus souvent été aperçus.

Ainsi, la « vieille lune » de la séparation entre les pouvoirs législatif et exécutif, battue en brèche par le fait majoritaire et quelques évolutions bien connues sous la Ve République (au point qu'elles ne font plus débat) fut trop souvent privilégiée, au détriment de deux approches pourtant centrales : la question de la justice et de « l'autorité judiciaire » (en particulier la place du Parquet et les décisions récentes du Conseil constitutionnel à ce sujet) et celle des nouvelles problématiques de la séparation (dont la prévention des conflits d'intérêt est, en droit public, une illustration majeure). Autrement dit, les candidats pouvaient alternativement (ou simultanément) aborder la question de la classification des régimes politiques (séparation souple ou rigide), de la nature du régime français (parlementaire rationalisé avec effacement de la séparation réelle), de la persistance d'une exigence constitutionnelle de séparation (article 16 DDHC et jurisprudence du Conseil constitutionnel), des problèmes posés actuellement par les conflits d'intérêts, le *lobbying*, la séparation des autorités (administratives et juridictionnelles, administratives et judiciaires...), la neutralisation, par le régime des partis lui-même en crise et par le fait majoritaire, des mécanismes classiquement inhérents à la séparation des organes, l'identification des fonctions et la création d'armes et d'outils de collaboration, etc. Les nouvelles menaces pesant sur la séparation des pouvoirs pourraient venir d'une confusion des sphères politiques et juridique avec d'autres sphères (économique, médiatique, religieuse, etc.) et les actuels enjeux d'une réflexion sur la séparation des pouvoirs semblent également tourner autour de ces questions...

Il ne faut pas négliger le fait que le champ du sujet couvrait « le droit français », entendu ici comme l'ensemble du droit public bien sûr, compte tenu de la nature de l'épreuve, si bien que divers aspects du thème, dans sa dimension administrative, pouvaient être abordés...

2.2.1.2 - Épreuve d'administration concours 4.2 (Le préfet) :

Sans objet, aucun candidat n'ayant choisi cette option.

2.2.2 - Épreuves de droit privé

2.2.2.1 - Épreuve de droit privé concours 4.1 (Existe-t-il un principe général du fait d'autrui ?) :

Un(e) seul(e) candidat(e) a choisi cette option avec une absence totale de compréhension du sujet conduisant à une note éliminatoire.

2.2.3 - Épreuves de « culture générale »

2.2.3.1 - Épreuve de culture générale concours 4.1 (Une société peut-elle faire l'économie d'une réflexion sur l'égalité ?)

De l'abandon officiel du système des castes en Inde jusqu'aux « gilets jaunes », en passant par de très nombreux courants et mouvements de nature politique et sociale puisés dans l'histoire (la République des « égaux »), l'anthropologie ou l'ethnologie (la structuration des sociétés primitives ou des tribus « non contactées »), la sociologie (le sentiment actuel du déclassement, la panne de l'ascenseur social), la philosophie (de la pensée de Platon et Aristote sur la justice arithmétique ou distributive jusqu'aux réflexions marxistes sur la distinction entre égalité formelle et égalité réelle), tout était possible pour un tel sujet qui n'est pas nécessairement polémique et peut aussi s'exprimer sur le terrain de l'économie.

Bien des copies ont un peu négligé la formulation même du sujet et les termes le constituant (une « société », « faire l'économie de... », l'égalité, etc.). L'éventail des notes attribuées montre que quelques rares copies ont fait le tour complet du sujet, quand nombre d'entre elles n'ont pas relevé le défi d'une réflexion un peu théorique sur les différents modèles d'égalité, sur l'amour de l'égalité à la française, etc.

2.2.3.2 - Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (Liberté d'expression et démocratie) :

Le sujet se prêtait à des explorations variables et variées, dont certaines renvoient aux mécanismes de « désinstitutionnalisation » sociale (voir Castoriadis) et d'inflation du « moi » inhérents aux nouvelles (et déjà plus vraiment) techniques d'information et de communication, d'autres au mouvement de perte de crédit des « grandes autorités » symboliques et politiques, l'ensemble pris dans un vaste mouvement mêlant les atteintes à la liberté d'expression et d'information des journalistes, la violence verbale sur les différents réseaux sociaux, l'illibéralisme régnant dans (et revendiqué par...) certains États, etc.

Parmi les réflexions à l'avenant, on pourrait s'interroger sur la légitimité d'une limitation de cette liberté d'expression (donc sur les menaces qu'une telle liberté d'expression peut faire peser et sur qui) et sur les modalités et mécanismes permettant, le cas échéant, la mise en place de pare-feu, de contrepoids dans les sociétés démocratiques libérales. Une réflexion aboutie sur la combinaison, dès l'introduction, d'expression de cette liberté à titre individuel et collectif pouvait être opportune et pertinente. La question de la liberté d'expression religieuse et de ses limites et encadrements pouvait être aussi une des illustrations pédagogiquement parlantes pour traiter un tel sujet...

Les deux dimensions majeures de l'illibéralisme et de la liberté d'expression religieuse ont souvent été négligées, tout comme l'articulation fine entre cette liberté et la démocratie. Autrement dit, les éléments d'encadrement et de limitation des libertés (horizontale, les droits d'autrui ; verticale, l'ordre public et autres éléments de nécessité, etc.) n'ont que rarement été perçus.

2.2.4 - Épreuve de sciences économiques

2.2.4.1 - *Épreuve de sciences économiques concours 4.1 (Comment gérer les ressources communes ou biens communs ?)*

Le libellé du sujet a obligé les candidats à s'interroger longuement sur le sens de la notion « ressources communes » / « biens communs ». Les plus habiles ont réagi en recadrant directement le sujet vers les biens publics et ont justifié leur choix. Quelques candidats n'ont pas défini les termes et ont été assez gênés dans le corps du devoir pour répondre de façon précise à la question. Cette ambiguïté a été prise en compte à la correction et n'a donc pénalisé aucun candidat.

D'une manière générale, le niveau des connaissances est satisfaisant. Les candidats ont travaillé le thème et ont une bonne culture économique sur le sujet. Mais la difficulté tient à l'usage qui est fait de ces connaissances. Trop de candidats plaquent, juxtaposent ce savoir et proposent donc une analyse superficielle qui ne met pas en valeur les acquis (ils récitent des théories et ce n'est pas l'objet de l'exercice).

Quelques copies se démarquent toutefois en menant une véritable réflexion de fond, en s'efforçant d'analyser et de justifier. Le résultat est alors satisfaisant parce que le candidat a fait l'effort de relier ses connaissances au sujet posé pour en proposer une vraie interprétation.

Une seule excellente copie se détache de la moyenne par la capacité de synthèse, le niveau de réflexion, la qualité des connaissances et leur bon usage, et la construction du devoir.

La question posée sur la gestion des ressources communes n'impliquait pas de réponse systématique mais une bonne argumentation et une véritable justification des outils d'analyse proposés. Les propriétés des biens publics devaient être rappelées et expliquées. De même, la notion de ressources naturelles méritait d'être développée. Des illustrations pouvaient être recherchées du côté des biens environnementaux, ou biens publics purs. Il ne suffisait pas d'affirmer. Il convenait d'expliquer comment la théorie économique a pris très tôt en compte la spécificité de ces biens particuliers et pourquoi de tels biens peuvent néanmoins poser problème aujourd'hui au niveau planétaire, dans une logique notamment de développement durable. L'examen du rôle de l'Etat dans la gestion de ces biens s'imposait tout autant que le comportement des différents acteurs économiques (décideurs, producteurs, consommateurs). La régulation de tels biens impliquait donc de bien réfléchir aux propriétés de ces biens communs afin de répondre aux problèmes posés pour leur usage, leur tarification du fait également de leur quantité limitée ou de leurs contraintes qualitatives. Le candidat devait expliquer comment l'Etat a donc pris très tôt en charge ces biens et pourquoi de tels biens nécessitent un mode de gestion spécifique aujourd'hui.

D'une manière générale, le sujet a bien été perçu et bien maîtrisé reflétant la préparation sérieuse de la grande majorité des candidats.

2.2.5 - Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

2.2.5.1 - Concours AAM de l'article 6-1 / 2019

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

Le thème du dossier était : **« Vous rédigerez une note ayant pour objet de présenter les enjeux d'une révolution verte annoncée qui ne pourra vraiment s'épanouir sans une réelle volonté politique et une puissante implication citoyenne.**

Votre travail ne devra pas dépasser 8 pages, soit deux copies doubles ».

Cette consigne devait permettre aux candidats à partir, le cas échéant, d'un socle de connaissances personnelles et, surtout, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution des activités humaines),
- leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur pratique professionnelle antérieure,
- leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir

d'en écarter,

- leur puissance de travail pour traiter une masse importante d'informations contenues dans un dossier de 86 pages, comportant 10 documents.

Typologie des erreurs relevées

- Sur le fond, le principal écueil était de ne pas réussir à problématiser clairement le sujet de la note : de nombreux points étaient traités dans les différents documents et ce foisonnement d'informations, d'intérêt variable selon le plan choisi, devait faire l'objet d'une organisation claire et cohérente lors de la rédaction.
- Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), demeure constant et la technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ce concours.
- En 2019, le concours 6-1 fait à nouveau apparaître - à travers un nombre de copies limité - une proportionnalité respectée en termes de qualité (1 copie reçoit une note éliminatoire de 8/20 ; 6 copies sont notées entre 11 et 13,5/20 ; 2 copies sont notées entre 15 et 16/20 sur un total de 9 compositions, soit 88 % des copies obtenant plus de 10/20).
- À noter que les 2 meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception et de respect du plan annoncé qui ont permis, dans le respect de la consigne de ne pas dépasser 8 pages, une prise de connaissance aisée du travail réalisé.

Cet ensemble de points fait une différence nette entre les candidats, dans un contexte de correction d'un volume significatif de copies en période de concours, lors d'une sélection par nature très exigeante pour accéder à un corps de niveau A+.

2.2.5.2 - Concours AAM de l'article 4-1 / 2019

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

Le thème du dossier était : « **Vous rédigerez une note ayant pour objet de présenter les enjeux d'une *révolution verte* annoncée qui ne pourra vraiment s'épanouir sans une réelle volonté politique et une puissante implication citoyenne.**

Votre travail ne devra pas dépasser 8 pages, soit deux copies doubles ».

Cette consigne devait amener les candidats, en s'appuyant sur une méthodologie bien maîtrisée pour cette épreuve et sur une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, à mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société),
- leur capacité à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment) pour proposer et orienter un plan,
- leur aptitude à discriminer la valeur ou l'importance des documents présentés, de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter,
- leur vision et analyse d'une problématique de société, actuelle ou contemporaine.

Typologie des erreurs relevées

- Sur le fond, le principal écueil était de ne pas arriver à dégager un ensemble de questions croisées et à construire un plan clair, intéressant permettant de hiérarchiser les points forts des documents, sans reprendre des points anecdotiques ou inutiles à partir d'un dossier de 86 pages composé de 10 documents.
- Sur 69 copies du concours externe, 27 copies qui ont reçu des notes allant de 9 à 12/20, n'ont pas échappé à cette difficulté. 41 copies ont en revanche bien traité l'exercice avec des notes comprises entre 12,25 et 16,75/20, dont 14 copies se sont révélées de très bonne, voire d'excellente facture (notes comprises entre 15 et 16,75/20).

- À noter qu'une copie cette année a reçu une note éliminatoire. On mentionnera également que quelques copies (5) ont dépassé, de très peu, le volume prescrit de 8 pages, sans impact sur la qualité finale du travail réalisé.
- Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier globalement très bien appréhendée dans ce concours externe à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours (41 copies notées de 12,25 à 16,75). Il s'agit par conséquent d'une épreuve qui peut être très bénéfique pour les candidats pour asseoir leur socle de points en vue de l'admissibilité.
- Les toutes meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception du plan (en ayant dégagé une véritable problématique) et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé, sur un sujet particulièrement riche.

2.2.5.3 - Concours AAM de l'article 4-2 / 2019

L'analyse du sujet, précédemment développée pour le concours externe peut être transposée au concours interne. On peut mentionner les points ci-après quant au niveau global des copies :

- Sur 4 copies du concours interne seules 2 copies, qui ont reçu des notes allant de 10 à 12/20, ont correctement traité l'exercice. Aucune copie ne s'est révélée cette année de très bonne facture, cela sans doute en lien avec un manque de préparation à cette épreuve
- À noter qu'une copie cette année a reçu une note éliminatoire. On mentionnera enfin une note de 9/20 révélant un travail d'un niveau insuffisant (faiblesse du style, nombreuses fautes d'orthographe).

2.2.6 - Épreuve de sciences et techniques

L'épreuve était composée de trois questions demandant une approche polyvalente de la connaissance des navires de commerce.

1/ La première question avait pour objectif d'apprécier les connaissances techniques et descriptives liées à la construction d'un navire en système longitudinal. Elle ne présentait aucune difficulté mais demandait une réelle connaissance des navires et/ou une expérience même minimale du type de

structure et de son utilité.

2/ La deuxième question demandait de présenter la lutte contre l'incendie à bord d'un navire, que ce soit du point de vue construction, mais aussi sur tout ce qui se rattache à la prévention, à la détection et à la lutte proprement dite. Quelques précisions techniques permettant d'apprécier le degré de connaissance du candidat sur ce sujet étaient demandées.

3/ La troisième question concernait un développement sur la connaissance des moteurs 4 temps. Après une description et la réalisation d'un schéma annoté, il était demandé des précisions sur l'emploi, la maintenance et les éventuelles avaries et réparations liées à ce type de machine thermique permettant de juger de la technicité maîtrisée par les candidats.

Les trois questions abordaient des parties variées du programme. Elles étaient à la portée d'un candidat titulaire d'un brevet de chef de quart passerelle ou machine ou d'un niveau ou d'une formation équivalente.

Les candidats au concours 4-2 ont tous choisi cette option « sciences et techniques ». Une seule copie reflète pourtant un niveau de connaissance réel et suffisant sur le domaine.

2.2.7 - Anglais

Le niveau de difficulté du texte était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de référence pour les langues) « *Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe...* »

Des nombreuses copies étaient bonnes, très bonnes, voire excellentes. Il y a eu une seule note éliminatoire. Certains points demandent un peu de réflexion et d'analyse pour être correctement traduits. Dans cet exercice, il est rappelé que la traduction littérale n'est pas suffisante et conduit parfois à un léger changement du sens du texte voire à une interprétation contraire au texte d'origine.

3 - LES ÉPREUVES ORALES

Les candidates et candidats de cette année 2019 se sont pour la plupart particulièrement bien préparés aux épreuves orales avec une excellente présentation générale, une affirmation de leurs connaissances ou intérêts pour le domaine maritime et de façon plus aléatoire pour servir l'État sous statut militaire.

En l'absence de réponse adaptée ou suffisante, le jury a tenté systématiquement de comprendre les motivations des candidat(e)s.

3.1 - Oral d'option

3.1.1 - Économie

Comme les années précédentes, la plupart des candidats ne sont pas de véritables

économistes. Les auteurs et les théories sont souvent cités sans compréhension profonde ni connaissance réelles des mécanismes, voire avec des contresens. On observera néanmoins qu'il est toujours beaucoup plus pénalisant de tenter de compenser ses lacunes par l'invention ou la digression que d'admettre de bonne foi les limites de son savoir.

3.1.2 - Droit public

On distingue clairement et toujours deux sortes de candidats : d'une part des juristes, montrant une vraie maîtrise du sujet, parfois une grande maîtrise, d'autre part des candidats généralistes, cultivés, structurés, mais peu capables de soutenir l'échange après leur exposé compte tenu de leurs faibles connaissances, voire d'une vraie faiblesse conceptuelle. Là encore, on soulignera qu'il est toujours beaucoup plus pénalisant de tenter de compenser ses lacunes par l'invention ou la digression que d'admettre de bonne foi les limites de son savoir.

3.1.3 - Administration

Les candidats sont apparus en 2019 d'un niveau très hétérogène conduisant à des écarts pouvant être très significatifs sur cette épreuve (avec des notes éliminatoires en conséquence) dès lors que le sujet n'est pas appréhendé par méconnaissance du contenu du fait notamment d'une préparation manifestement insuffisante et/ou de connaissances très approximatives.

3.1.4 - Option technique

Le candidat ayant choisi cette option s'était particulièrement bien préparé sur le programme du concours.

3.2 - Anglais

Le niveau des sujets de discussion était B2 (CERCL « Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant pas de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »)

Les candidats avaient tous un bon niveau, voire très bon, certains d'entre eux pouvant même être considérés comme bilingues.

3.3 - Entretien avec le jury

D'une façon très générale, les candidats ont pour la plupart une présentation parfaitement adaptée à des candidats à un concours A+ conduisant à un corps d'officiers. Leur prestation de présentation est souvent très bien préparée, organisée

et d'une durée maîtrisée avec un naturel affiché pour la plupart d'entre eux, capables ainsi de faire passer une véritable motivation. La présentation des candidats militaires est sans reproche.

Le jury a veillé à bien analyser les motivations de certains candidats pour éviter autant que possible les déconvenues, induisant notamment des démissions post-concours.

3.3.1 - Concours 4.1

Les meilleurs candidats présentent des caractéristiques communes :

- ils ont multiplié les expériences extra-scolaires au cours de leurs études (travail, stages, bénévolats, associations étudiantes, projets, sport) de façon souvent étonnante, montrant des personnalités curieuses, ouvertes, entreprenantes et tournées vers les autres;
- ils ont un parcours scolaire relativement riche, pas rigoureusement linéaire, mais cohérent;
- ils ont fait des recherches ou des stages sur le corps où ils postulent, ils sont informés et motivés, ils savent en parler.

Globalement, les personnalités un peu hors-norme ont très bien réussi le concours en marquant le jury par une sincérité et une force de caractère peu communes et parfois des parcours de vie impressionnants.

3.3.2 - Concours 4.2

Sans objet

3.3.3 - Concours 6.1

Deux profils de candidats se présentent généralement au jury, et cela a été le cas en 2019 comme pour les années précédentes :

a. des candidats naturels ou de continuité.

De formation technique ou administrative, leur parcours les a amenés dans le domaine maritime ou proche de celui-ci et présenter le concours apparaît comme une évolution naturelle de leur carrière. Ces candidats sont la plupart du temps très informés, bien préparés, avec un projet mûri. Toutefois, le passage dans un corps d'encadrement supérieur et de direction à statut militaire avec un très large spectre de métiers maritimes ne semble pas avoir été toujours bien mesuré conduisant le jury à s'interroger sur leurs capacités à prendre de fortes responsabilités et à appréhender une large ouverture et mobilité associées.

b. des candidats atypiques ou de rupture.

La difficulté pour le jury est de cerner le projet professionnel de ces candidats et leur véritable motivation. Il en existe deux grandes familles, pour schématiser :

- ceux qui font une découverte en cours de carrière, affichant une passion pour un nouveau métier et de nouveaux horizons professionnels ;
- ceux qui sont plus opportunistes et y voient une occasion de promotion – peu importe finalement le métier ou le secteur, seul le statut compte – ou qui fuient leur structure ou leur emploi.

Paradoxalement, les conditions de reconstitution de carrière n'ont d'ailleurs parfois pas été prises en compte et il est essentiel de recommander de ce point de vue aux candidats de bien se renseigner au préalable, auprès des services de la DRH spécialisés dans la gestion du personnel maritime, sur le sujet, pour éviter toute déconvenue à l'issue du recrutement ou a fortiori de découvrir le problème pendant l'oral devant le jury...

4 - STATISTIQUES

ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-1)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	8	134	73	26	22	8	6
2016	8	109	64	25	22	8	5
2017	8	120	78	28	24	8	7
2018	8	120	67	32	23	8	7
2019	6	108	69	29	23	6	8

ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-2)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	16	8	4	3	3	0
2016	4	13	7	2	2	1	0
2017	4	14	0	0	0	0	0
2018	3	16	3	2	2	1	0
2019	1	15	4	0	0	0	0

ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 6-1)

Session	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	35	21	15	14	4	1
2016	2	19	14	8	8	2	3
2017	3	22	17	11	10	3	3
2018	3	30	17	16	15	3	5
2019	4	17	9	6	5	3	0

